

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

*Lors du Conseil du 24 septembre, j'interpellais le Collège au sujet du sort des tortues qui se trouvaient aux abords des étangs. Il m'avait été répondu qu'elles seraient prises en charge par la « Ligue Royale Belge de Protection des Oiseaux » située rue de Veeweyde. J'ai interrogé la LRBPO de façon tout à fait informelle et un des employés m'a répondu que ce n'était absolument pas le cas. Qu'en est-il exactement ? Pouvez-vous m'expliquer clairement ce qui se passe lorsqu'une espèce invasive est trouvée sur le territoire communal ? Qui la capture ? Par qui est-elle prise en charge ? Quel sort lui est-il réservé ? A quelle fréquence cela arrive-t-il ? Avez-vous un inventaire des espèces trouvées ?*

Madame l'Echevine KAMMACHI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen KAMMACHI geeft lezing van het volgende antwoord:

La gestion et le cadastre des espèces invasives reviennent à « Bruxelles-Environnement » et non à la Commune. Les tortues trouvées aux abords des étangs ont donc été gérées par « Bruxelles-Environnement » et non par la Commune comme le stipule la réglementation.

Je tiens à préciser que les tortues trouvées dans les étangs sont classées dans la catégorie « espèce exotique et invasive » par « Bruxelles-Environnement ». N'étant pas issues de notre écosystème, elles causent de nombreux dommages aux populations piscicoles de nos étangs et peuvent détruire notre écosystème. Ces tortues étaient fort nombreuses et n'ont finalement pas été confiées à la « Ligue » mais à « Bruxelles-Environnement » directement, conformément au protocole qu'ils ont défini. Encore une fois, ce n'est donc pas la Commune qui décide à ce niveau.

Enfin, si vous trouvez un animal exotique de type « envahissant » les actions à développer sont décrites sur le site de « Bruxelles-Environnement ». Il serait trop long de les décrire ici mais je me tiens à votre disposition pour vous transmettre le lien.

Tout de même, Madame la Conseillère, permettez-moi de vous faire part de mon étonnement... En effet, je constate donc que vous n'étiez pas informée du protocole de prise en charge des animaux exotiques et invasifs alors même qu'un recensement a eu lieu à Anderlecht durant votre mandat (entre 2011 et 2014 = 13 espèces invasives recensées). C'est assez stupéfiant !